

COMITE DE CONCERTATION « FRANCE TRES HAUT DEBIT »

ANNEXE 1 : FICHE SYNTHETIQUE – PROJET DES LANDES

TERRITOIRE

Pop. : 406 809 habitants (86% en zone non conventionnée) *Densité* : 44 hab/km² (moyenne nat. : 114)

Nb d'entreprises de plus de 20 salariés : 448

Part de résidences secondaires : 22%

Taux FSN : 50,4% *Plafond FSN* : 492 €

Lignes ADSL dégroupées : 76% *Lignes ADSL inférieures à 4 Mbps* : 20%

ARTICULATION DES INITIATIVES PUBLIQUES ET PRIVEES

CCRANT : 21/11/2011 *Consultation ARCEP* : s'achève le 17/08/2014

Conventions de déploiement sur le territoire : signée en juin 2013 entre Orange et le Marsan agglomération

Déploiements FttH d'initiative privée : 18 communes (Orange, début en 2015), soit 14 % des foyers

Déploiements FttO d'initiative privée : 18 communes (Orange), soit 5% des entreprises

OBJECTIFS DE COUVERTURE A LONG TERME (SDTAN)

Adoption du SDTAN : le 01/03/2013 par le Conseil général des Landes

Couverture : 45% de la population en FttH à horizon 2025 par l'initiative publique et 25% par l'initiative privée

PROJET PHASE FSN – PERIODE DE 5 ANS 2015 – 2020

Coûts du projet :

Composante	Nb. prises	Coût total	Dont FSN	Coût/ligne	Calendrier
Collecte optique NRO	87 351	5 999 255 €	2 570 081 €	68,68	2015-2020
Collecte optique NRA / NRA-ZO Transport FTTN	11 881	5 082 575 €	2 177 375 €	427,79	2015-2018
FttH*	87 351	74 885 382 €	20 132 364 €	857,30	2015-2020
FttH racco.	35 023	14 009 200 €	2 647 739 €	400,00	2015-2025
Etudes	87 351	1 572 310 €	300 000 €	18,00	
Inclusion numérique	2 000	800 000 €	300 000 €	400,00	2015-2020
Réalisation des PRM	11 881	3 025 691 €	- €	254,67	2015-2018
Prime de 15%			4 219 134 €		
	101 232	105 374 412 €	32 346 692 €	1 040,92	
coût total : 105,4 M€ (dont 32,3 M€ FSN)					

* : hors raccordement, bâtiments prioritaires, ZATHD

Notes sur les déploiements :

Sur la **première phase de 5 ans** (2015 – 2020) :

- 11 881 lignes sur 60 communes bénéficient d'une montée en débit sur le réseau de téléphonie cuivre actuel
 - o Soit par la mise en œuvre de 50 Points de raccordement mutualisé ;
 - o Soit par le fibrage de 3 NRA et de 7 NRA-ZO.
- 87 351 locaux sur 86 communes puissent bénéficier du FTTH.
- 2000 Landais bénéficieront d'une aide à l'équipement pour accéder à internet via les réseaux hertziens terrestres ou satellitaires.

Sur la **seconde phase de 5 ans** (2021 – 2025) poursuivre le déploiement optique pour 65 600 locaux.

Ainsi ce projet proposera à terme la réalisation de 152 951 prises optiques et environ 11 881 lignes en montée en débit pour un investissement global de 172 millions d'euros.

Ce projet va au-delà des objectifs fixés par le SDTAN ; à terme, près de **87 % des foyers seraient éligibles à un débit supérieur à 8 Mbits/s et 76 % seraient fibrées.**

Porteur du projet (exerçant la compétence L1425-1) et maître d'ouvrage :

Syndicat d'équipement des communes des Landes (SYDEC) dont les membres sont au titre de la compétence numérique : la Région Aquitaine, le Département des Landes et les Communautés de communes

Montage juridique :

Le SYDEC a opté pour un montage juridique dissociant l'établissement et l'exploitation des réseaux.

- Pour **l'établissement** des infrastructures, le SYDEC sera le maître d'ouvrage. La conception et la réalisation des opérations de montée en débit et déploiement de la fibre optique se fera par le biais de marchés de conception et de réalisation avec, dans les premières années de déploiement, un appui d'assistances à maîtrise d'œuvre
- Pour **l'exploitation** des infrastructures
 - o Concernant la **montée en débit** : le SYDEC aura recours à des marchés de maintenance préventive et curative comme cela est déjà le cas avec les infrastructures transférées par les EPCI et le Département des Landes.
 - o Concernant le **FTTH** : le SYDEC contractualisera une DSP affermage avec la SPL Aquitaine THD.

Ce montage juridique permet au SYDEC :

- de mutualiser au niveau régional les coûts d'exploitation et de commercialisation tout en conservant le pilotage des travaux au niveau local.
- de négocier avec le futur exploitant, dans le cadre de la SPL Aquitaine THD, la prise en charge d'une partie du risque commercial par le futur exploitant.

Plan de financement :

	EPCI	Départ.	Région	Etat (dont FSN)	Europe (dont FEDER)	Autres*
Montant	23,6 M€	23,6 M€	20,2 M€	32,3 M€	5,6 M€	
%	22%	22%	19%	31%	5%	

* préciser

Calendrier des procédures (distinguer le cas échéant marchés de travaux et exploitation) :

- mars à mai 2015 : sélection du maître d'œuvre MED et FTTH
- juin à août 2015 : préparation du marché de travaux pour la MED (sélection du partenaire en septembre/octobre 2015)
- mars 2015 : création de la SPL
- avril à juin 2015 : élaboration des projets de contrats d'affermages SPL – SMO
- septembre à décembre 2015 : négociation et choix du sous-traitant

NOTES ET COMMENTAIRES (AUTRES)

- Existence d'un ou plusieurs RIP (collecte, WiFi...)

Le RIP FttH ROMEX de la Commune de Morcenx, construit en régie directe à partir de 2008 (1 300 prises), il est depuis le 1^{er} janvier 2014 exploité par le SYDEC. Seul opérateur présent en FttH : E-tera au travers de son offre Kiwi. D'autres opérateurs dégroupés sont présents au NRO à des fins de dégroupages de NRA (Free et SFR).

Le RIP de 1^{ère} génération de la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud dont les infrastructures pourraient être réutilisées pour la collecte et le transport. Jusqu'en 2028, SFR Collectivité en est le délégataire. 40 ZA/ZI et 170 sites raccordables en fibre optique (à moins de 20 m du réseau) et plus de 30 établissements sont collectés en fibre dont les collèges et lycées. Fin 2014, 10 000 accès haut débit seront commercialisés par le DSP (soit 26% de pénétration).

- Exploitation pluri-départementale

Au terme des études juridiques et économiques portées par le groupe régional très haut débit (Région et les représentants des départements aquitains), le SYDEC et les Syndicats mixtes Périgord Numérique, Lot-et-Garonne Numérique se sont accordés sur la création d'une SPL dont l'objet sera l'exploitation des infrastructures et réseaux très haut débit.

Le SYDEC a approuvé le 13 janvier 2015 les statuts et le pacte d'actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) « Aquitaine THD » dont les actionnaires initiaux sont les Syndicats mixtes Lot-et-Garonne Numérique (approbation des statuts et pacte, le 20 février 2015), Périgord Numérique (approbation des statuts et pacte, le 2 mars 2015) et le SYDEC.

La création de la SPL Aquitaine THD devrait intervenir d'ici fin mars 2015.

Aquitaine THD aura pour mission d'exploiter et de commercialiser l'ensemble des infrastructures très haut débit créées par ses actionnaires. Chaque Syndicat mixte confiera par la voie d'un affermage cette mission à Aquitaine THD.